

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cécile LASSUS-CARROIS succède à Marie-Pierre LE BRETON à la Présidence de l'ANEM

Cécile LASSUS-CARROIS a été élue le 7 juillet 2026 à la Présidence de l'Association Nationale des Employeurs de la Mutualité. Elle succède à Marie-Pierre LE BRETON, en responsabilité depuis 2018, qui ne se représentait pas. Administratrice de l'ANEM au titre de la Mutualité Française, Cécile LASSUS-CARROIS est DRH du Groupe VYV. Son élection intervient à un moment important pour la branche Mutualité qui a lancé depuis plusieurs mois un chantier de modernisation de sa Convention Collective.

L'Association Nationale des Employeurs de la Mutualité (ANEM) s'est réunie en Assemblée générale le 7 juillet 2026. À cette occasion, l'organisation d'employeurs de la branche Mutualité a renouvelé l'intégralité de son Conseil d'administration. **Cécile LASSUS-CARROIS a été élue Présidente pour succéder à Marie-Pierre LE BRETON**, qui n'avait pas sollicité un nouveau mandat.

Cécile LASSUS-CARROIS est administratrice de l'ANEM **au titre de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)**, qui rassemble la quasi-totalité des organismes relevant du code de la Mutualité. Elle est Directrice des ressources humaines du Groupe VYV depuis 2021.



Cécile LASSUS-CARROIS est **diplômée en Ressources humaines** de l'université Paris-Dauphine et de Sciences Po-Paris. Âgée de 53 ans, elle a notamment exercé pendant une quinzaine d'années au sein du groupe Crédit agricole, où elle a construit un parcours RH marqué par une montée en responsabilité, entre expertise opérationnelle et vision stratégique. En 2019, elle a rejoint le groupe VYV en tant que Directrice Convergence RH groupe et Développement des cadres stratégiques pour prendre ensuite les fonctions de DRH Groupe en 2021.

Au sein du Groupe VYV, Cécile LASSUS-CARROIS a développé **une vision globale des enjeux économiques et sociaux des activités mutualistes dans leur diversité** : les activités assurantielles comme les activités de soins et d'accompagnement. Elle est également en prise directe avec les défis RH que doivent relever l'ensemble des organismes mutualistes : attractivité des métiers, expérience collaborateurs et engagement, politique Diversité et Inclusion, émergence de l'intelligence artificielle...

L'élection d'une Présidente exerçant également des responsabilités opérationnelles dans une entreprise mutualiste s'inscrit **dans la logique de la réforme du Conseil d'administration de l'ANEM**, adoptée le 24 avril

2026. Cette réforme statutaire inverse la répartition des sièges entre les membres exerçant des responsabilités de direction et les membres ayant la qualité d'élus au sein de leur organisme.

Ce nouvel équilibre entre représentation de la gouvernance salariée et représentation de la gouvernance politique a été votée à l'initiative de Marie-Pierre LE BRETON afin d'accroître **la capacité d'expertise professionnelle du Conseil d'administration** et son ancrage dans les réalités opérationnelles des organismes mutualistes.

Ce changement à la Présidence de l'ANEM intervient alors que **le chantier de la modernisation de la Convention collective Mutualité entre dans une phase déterminante**. Cécile LASSUS-CARROIS souhaite y consacrer une attention particulière dès les premières semaines de son mandat, afin de prendre la mesure des attentes de chacune des parties.

Cécile LASSUS-CARROIS souhaite placer sa Présidence sous le signe de la responsabilité partagée. Elle déclare : *« Je conçois le dialogue social comme un espace d'échanges et de construction responsable entre les représentants des salariés et les Employeurs de la Mutualité. Notre objectif commun est de parvenir à une Convention collective modernisée, qui sécurise les parcours professionnels et offre de vraies perspectives d'évolution et de mobilité. La Convention collective doit aussi constituer un cadre de référence clair et équilibré pour les employeurs pour répondre aux enjeux de transformations du secteur. C'est à cette condition que les organismes mutualistes pourront conjuguer attractivité, agilité et capacité d'adaptation. Je serai aussi extrêmement attentive à porter les intérêts de tous les Employeurs de la Mutualité, quelles que soient leurs activités et leurs dimensions. »*

Le nouveau Conseil d'administration **salue l'engagement et les réalisations de Marie-Pierre LE BRETON**, qui présidait l'ANEM depuis sa création en mars 2018. Durant une période marquée notamment par la pandémie de COVID, Marie-Pierre LE BRETON a impulsé une nouvelle dynamique en matière notamment de formation professionnelle, d'accompagnement des parcours, de prévoyance collective et d'attractivité du secteur, à travers notamment la marque « Les mutuelles donnent des ailes ».

Marie-Pierre LE BRETON est désormais Présidente d'honneur de l'ANEM, sur décision du Conseil d'administration, et demeure Vice-Présidente Déléguée de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale et solidaire (UDES), l'organisation multiprofessionnelle de l'ESS.

À propos de l'ANEM

L'Association Nationale des Employeurs de la Mutualité (ANEM) est l'unique organisation d'employeurs représentative au sein de la branche Mutualité. À ce titre, elle est signataire de la convention collective nationale étendue. L'ANEM rassemble 250 mutuelles et unions et groupes mutualistes implantés sur l'ensemble du territoire national, de toutes tailles, qui exercent des activités régies par le Code de la Mutualité. Plus de 51 000 salariés relèvent de la convention collective Mutualité. L'ANEM est présidée par Cécile LASSUS-CARROIS. Sa Déléguée générale est Céline LOISEAU.

Plus d'informations sur www.anem-mutualite.fr

Contact presse : Pascal LELIÈVRE 06 77 26 57 22 ou p.lelievre@anem-mutualite.fr